EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil dix, le dix sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix mars deux mil dix, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :19 présents :18 absent:1

Joseph PICHET- Nathalie CLOUET -Roger POULARD - Christine HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER -- Chantal GODET - Jean-Jacques HERVOUIN- Philippe JACQUES - Véronique MARCHAND-SAVALLE - Patrick MASSET - Tiphaine MAUSSION - Patricia MOREL - Céline OGER - Christian POTTIER - Emmanuelle ROUSSEAU - Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé :

Absent excusé : Daniel DAHIOT **Secrétaire :** Nathalie CLOUET

Pouvoir: Daniel DAHIOT à Nathalie CLOUET

10-23 Budget principal – Budget primitif 2010 – taxes foncières et d'habitation

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

ADOPTE le budget primitif 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 687 798€		
Recettes	1 687 798€		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	2 284 841€		
Recettes	2 284 841€		

DECIDE de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2010, à savoir :

Taxes	Taux 2010	
Taxe d'habitation	11,96 %	
Foncier bâti	14,31 %	
Foncier non bâti	35,66 %	

10-24 Budget assainissement collectif – Budget primitif 2010

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

ADOPTE le budget primitif 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	140 379€		
Recettes	140 379€		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	149 778€		
Recettes	149 778€		

<u>10-25 Budget assainissement non collectif – Budget primitif 2010</u>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

ADOPTE le budget primitif 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	28 770€	
Recettes	28 770€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	28 770€	

10-26 Budget lotissement « ZAC nord » - Budget primitif 2010

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

ADOPTE le budget primitif 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	65 408,97€		
Recettes	65 408,97€		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	0		
Recettes	0		

10-27 Budget lotissement « Le Parc » - Budget primitif 2010

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

ADOPTE le budget primitif 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	31 443,95€		
Recettes	31 443,95€		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	351 100,50€		
Recettes	351 100,50€		

10-28 Budget lotissement « Le Trésor » : Budget primitif 2010

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

ADOPTE le budget primitif 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 273 072,97€		
Recettes	1 273 072,97€		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 960 652,52€		
Recettes	1 960 652,52€		

10-29 Budget lotissement « Le Hameau du Fresne » - Budget primitif 2010

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

ADOPTE le budget primitif 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	666 163,34€		
Recettes	666 163,34€		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 224 624,10€		
Recettes	1 224 624,10€		

10-30 Budget lotissement « Bel-Air » : Budget primitif 2010

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

ADOPTE le budget primitif 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	26 168,55€		
Recettes	26 168,55€		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	0		
Recettes	0		

10-31 Budget assainissement - Amortissement des travaux

Vu les travaux effectués en 2009 d'extension du réseau d'eaux usées de Béru d'un montant total de 105 480,41 €;

Vu les travaux effectués en 2009 de remplacement de matériel à la station d'épuration d'un montant total de 19 135,75 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

DECIDE d'amortir les travaux d'extension du réseau d'eaux usées de Béru sur une durée de 40 ans ;

DECIDE d'amortir les travaux de remplacement de matériel à la station d'épuration sur une durée de 5 ans.

10-32 Devis divers

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

APPROUVE les devis suivants:

DIVERS		
Volière - grillage	VEGAM	381,46 € TTC
Volière - bois	DOINEAU	532 € TTC
Abribus - bois	DOINEAU	421 ,67 € TTC

Plantations	Pépinières des 4 saisons	700 € TTC	
Création d'allée au cimetière - tractopelle	Eric COLOMBEL	611,16 € TTC	
BATIMENTS			
Mairie – remplacement des fenêtres	Gaboury	18 276,20 € TTC	
Eglise – sondage de la voute et vérifications	SCBM	7 007,60 € TTC	
Résidence Lamennais – 2 ^{ème} étage – remplacement des convecteurs	Distrilec	964,94 € TTC	
Salle polyvalente – étude géotechnique	Sol Conseil	2 033,20 € TTC	
Salle des sports - démoussage	SARL Chevrel	2 415,53 € TTC	

<u>10-33 Salle polyvalente – Avenant Xavier Ménard</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par marché en date du 13 novembre 2008, il a été confié au cabinet Xavier Ménard, la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente.

Depuis il s'est avéré nécessaire de réaliser des adaptations du programme.

Il soumet le projet d'avenant à passer avec le cabinet Ménard pour tenir compte de ces nouvelles missions qui représentent une dépense supplémentaire de 46 175,07 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

ADOPTE le projet d'avenant à passer avec le cabinet Ménard, avenant qui vient de lui être soumis par Monsieur le Maire;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant;

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget principal au titre desdits travaux

10-34 Complexe culturel—subvention DGE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

ADOPTE le projet de création d'un complexe culturel;

ARRETE les modalités de financement selon le tableau de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES		RECETTES			
Coût total du projet en HT	2 284 724 €	Subvention DGE	150 000 €		
		Fonds propres	1 600 000 €		
		Emprunt	534 724 €		

SOLLICITE une subvention spécifique au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.)

<u>10-35 Bâtiment mairie – subvention DGE</u>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

ADOPTE le projet de création de remplacement de l'ensemble des fenêtres du rez de chaussée de la mairie ;

ARRETE les modalités de financement selon le tableau de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES		RECETTES			
Coût total du projet en HT	15 281,10 €	Subvention DGE (25%)	3 820,27 €		
		Autofinancement Fonds propres	11 460,83 €		

SOLLICITE une subvention spécifique au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.)

10-36 Acquisition immobilière – parcelle ZO 52

Vu le projet de construction d'une salle polyvalente dans la ZA du Chardonneret;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées » du 23 février 2010 décidant la vente de la parcelle ZO 52 au prix de 2,10 € le m2 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

DECIDE:

- d'acquérir la parcelle ZO 52 d'une superficie de 23 863 m2 au prix de 2,10 € HT le m2, augmenté des frais liés à la vente ;
- de confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial Lecomte, notaire à Louvigné de Bais ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant à cette cession ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

10-37 Acquisitions immobilières – parcelles AB 299 (partie) – AB 298 (partie) – AB 291

Vu la proposition de Monsieur et Madame ADAM de céder les parcelles cadastrées AB 299 (partie) – AB 298 (partie) – AB 291 (surface totale approximative de 270 m2) situées rue du Champtrinquant au prix de 3 000 €;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

DECIDE:

- d'acquérir les parcelles AB au prix global de 3000 €.augmenté des frais liés à la vente ;
- de confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial Lecomte, notaire à Louvigné de Bais ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant à cette cession ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

10-38 Lotissement du Trésor - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a décidé précédemment de demander au Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil d'étudier les travaux de desserte en eau potable du lotissement du Trésor.

Il indique au Conseil Municipal que ces travaux, évalués à la somme de 53 325 € HT, base janvier 2010, sont, conformément à la réglementation syndicale, entièrement à la charge de la commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la commune devra effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat des eaux au Trésor Public de Janzé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

- 1- Adopte l'étude chiffrée du Cabinet Bourgois,
- 2- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement,
- 3- S'engage à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil, par virement à son compte à la perception de Janzé,
- 4- S'engage à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal au titre desdits travaux.

<u>10-39 Lotissement Le Trésor – Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille-et-</u> Vilaine

Vu l'étude détaillée du SDE accompagnée du tableau de financement concernant la deuxième tranche du lotissement du Trésor, faisant apparaître un montant de 50 300 € à la charge de la commune pour le réseau électrique basse tension.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

VALIDE cette étude détaillée.

10-40 Syndicat Départemental d'Energie – désignation d'un délégué

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 portant création du « Syndicat Départemental d'Energie 35 » à compter du 1^{er} mars 2010, et notamment son article 8 sur le mode de désignation des délégués ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

DESIGNE Roger POULARD au titre de délégué.

10-41 Droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 554, 1 rue du Chanvre ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

RENONCE au droit de préemption urbain sur cette parcelle.

10-42 Régime indemnitaire élections

Vu l'arrêté du 27 février 1962, relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux modifié par l'arrêté du 19 mars 1992;

Vu la circulaire du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par:

Voix pour :19 Présents :18 Voix contre :0 Votants :19

Abstentions:0

DECIDE d'instaurer le régime indemnitaire des IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires) pour tous les agents qui relèvent de ce régime pour les heures toutes les élections ;

DECIDE d'instaurer le régime indemnitaire IFCE (indemnités forfaitaires complémentaires pour élections) pour les agents qui relèvent de ce régime.